

Image not found or type unknown



annulation devant tribunal

Par **tonio31mi16**, le **01/11/2012** à **22:33**

bonjour suite a une annulation de mon permis de conduire due a une récidive d'une conduite sous l'emprise d'un état alcoolique je ne l'ai pas encore déposer en gendarmerie donc je conduis encore car mon travail je dois y etre j'ai entendu dire que dans certains cas on pouvait repasser les épreuves pendant l'interdiction de le repasser et serai validé une foi le temps de l'interdiction passé
ps j'ai une interdiction de repasser mon permis pendant trois mois